

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 15^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Jürgenson. (Estonie)**Sommaire**Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)
- b) Science, technologie et innovation au service du développement (*suite*)
- c) Culture et développement durable (*suite*)
- d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (*suite*)

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

- a) **Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance (suite) (A/72/301)**
- b) **Science, technologie et innovation au service du développement (suite) (A/72/257)**
- c) **Culture et développement durable (suite) (A/72/336)**
- d) **Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (suite) (A/72/329)**

1. **M. Bilan** (Ukraine) explique que sa délégation est favorable à la mise en place d'une collaboration entre les États Membres et les organismes des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs à la science et à la technologie. À cet égard, les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres organismes des Nations Unies sont particulièrement utiles. Le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement (A/72/257) montre, à travers des exemples parlants, que la collaboration instaurée dans le cadre d'initiatives globales et bilatérales liées à la science, à la technologie et à l'innovation a permis de renforcer les secteurs de la recherche, de l'éducation et de la formation professionnelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

2. Même si l'Ukraine traverse actuellement une des périodes les plus difficiles de son histoire contemporaine, le pays continue de partager ses meilleures pratiques et ses technologies et est fier de mettre à disposition des innovations de portée mondiale et des experts qui apportent de précieuses contributions dans plusieurs domaines essentiels. La science, la technologie et l'innovation, notamment les écotechnologies, ont un rôle à jouer dans la recherche d'une solution aux nombreux problèmes mondiaux qui entravent la réalisation du développement durable, aussi les États Membres devraient-ils prendre des mesures concrètes pour utiliser ces technologies afin de défendre leurs intérêts vitaux.

3. Les gouvernements et les organismes internationaux de développement devraient appuyer le secteur de l'éducation par l'octroi de bourses d'études et la mise en place de programmes d'enseignement

scientifiques et de subventions pour la recherche et le développement destinés aux établissements d'enseignement et aux individus possédant un fort potentiel. Cet appui favoriserait les synergies sur les questions de développement durable et contribuerait à réduire le fossé technologique dans les pays en développement. L'Ukraine demeure convaincue que les progrès dans le domaine de la technologie passent par l'instruction et la formation.

4. **M^{re} Grysa** (Observateur du Saint-Siège) constate que la mondialisation est en train de remodeler le monde. Toutefois, ses avantages ont été largement ressentis dans les pays développés, aux dépens, trop souvent, des pays en développement. En outre, la capacité des gouvernements des pays en développement de définir l'avenir économique de leurs nations a diminué.

5. Le pape François a dit que, dans un monde interdépendant, le développement doit être durable et équitable, tenir compte des droits des pauvres et se faire dans le respect de l'environnement. La mondialisation des marchés doit aller de pair avec la mondialisation de la solidarité. La famille est le lien le plus important entre l'individu et l'État.

6. Une des conséquences de la mondialisation est l'interdépendance économique croissante entre les pays. Les peuples du monde sont également de plus en plus interdépendants en raison des changements climatiques. Le pape François a déclaré par la suite, dans son encyclique *Laudato Si*, que, du fait de la mondialisation, les solutions proposées doivent s'inscrire dans une optique mondiale, avec un même plan concerté pour tout le monde. Toutefois, l'ingéniosité qui a permis d'énormes progrès technologiques s'est révélée incapable jusque-là de trouver des moyens efficaces pour faire face aux graves problèmes sociaux et environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale.

7. Le Saint-Siège est de plus en plus préoccupé par le sentiment d'indifférence généralisé envers les pauvres et les personnes marginalisées, y compris envers les migrants et les réfugiés. Ce sentiment d'indifférence s'étend également à ceux qui sont touchés par les effets néfastes de la dégradation de l'environnement. La communauté internationale doit travailler de manière interdépendante pour parvenir à une coopération plus généralisée et plus responsable. Si elle ne le fait pas, le monde et la planète n'en seront que plus pauvres et moins vivables. Sans un changement d'attitude, l'espoir de parvenir à un développement humain intégral pour tous restera un rêve.

8. **M. Carvalho Pinheiro** [Organisation internationale du Travail (OIT)] estime qu'il existe de nombreuses

raisons de se montrer optimiste au sujet de la mondialisation, mais que d'aucuns pensent que celle-ci a contribué à creuser les inégalités. Les principales préoccupations portent sur le fait que la mondialisation n'a pas permis de répondre aux aspirations les plus simples de la majorité des individus, qui sont d'obtenir un travail décent et d'offrir un meilleur avenir à leur famille. Ceux-ci craignent, du fait des accords commerciaux et de la libre concurrence, de perdre leurs emplois au profit de migrants. De plus, beaucoup ont l'impression que la finance ne contribue pas à l'économie réelle et que la technologie entraînera une suppression d'emplois.

9. L'OIT est en train de mener une étude approfondie sur l'avenir du travail afin de disposer d'une base analytique pour parvenir à la justice sociale et à une mondialisation équitable au XXI^e siècle. Les êtres humains peuvent façonner cet avenir du travail et faire en sorte d'exploiter la technologie plutôt que de laisser la technologie les exploiter. L'OIT a donc créé la Commission mondiale sur l'avenir du travail, laquelle est axée sur la relation entre le travail et la société, le défi que représente la création d'emplois décents pour tous, l'organisation du travail et de la production, et la gouvernance du travail. La Commission s'appuiera sur les résultats des dialogues nationaux organisés dans plus de 110 pays pour établir un rapport indépendant en juin 2019.

10. Les discussions sur la mondialisation et l'avenir du travail portent souvent sur le rôle de la technologie en tant que moteur du changement, mais l'un des plus grands défis à relever sera la réduction des inégalités de revenus. Les salaires réels ont stagné dans de nombreuses régions du monde et sont en deçà de la croissance de la productivité, des bénéfices engrangés par les sociétés et des revenus de la propriété. Sur le plan économique, les fortes inégalités de revenus semblent constituer une des causes premières de la faiblesse récente de la demande agrégée, ce qui peut déboucher sur un cercle vicieux de faiblesse de la productivité et de stagnation économique. Sur le plan social, l'écart entre croissance économique et croissance des salaires signifie que les travailleurs et leur famille ne reçoivent pas une juste part des gains qu'ils ont contribué à créer. Cet état de choses engendre le mécontentement et entrave la cohésion sociale.

11. Pour lutter contre les effets pervers de la mondialisation et favoriser une croissance durable dans les sociétés, il faut mettre en place des politiques

destinées à aider les travailleurs à obtenir des emplois décents. Ces politiques doivent être axées sur la création d'emplois décentement rémunérés, l'élargissement de l'accès à la protection sociale, le respect des normes du travail et le renforcement du dialogue social. L'OIT attend avec intérêt de collaborer avec les partenaires du système des Nations Unies et avec les États Membres pour mettre au point des plans d'action adéquats destinés à rendre la mondialisation équitable et à obtenir un travail décent pour tous.

12. **M^{me} Gottlieb** (Chambre de commerce internationale) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Tenir les promesses de la mondialisation : promouvoir le développement durable dans un monde interconnecté » (A/72/301), dans lequel celui-ci appelle l'attention sur trois grandes tendances émergentes : les nouveaux schémas de production et l'évolution des marchés du travail, les progrès rapides de la technologie et les changements climatiques. Certes, les problèmes mondiaux appellent des solutions à l'échelle mondiale, mais il faut aussi des solutions aux niveaux communautaire, régional et national pour résoudre efficacement les problèmes rencontrés par les parties prenantes.

13. Les accords mondiaux peuvent contribuer à la résolution des défis mondiaux. L'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est une de ces plateformes conventionnelles qui permettent de tirer parti des possibilités qu'offrent la science, la technologie et l'innovation. S'appuyant sur le mécanisme pour un développement propre qui encadre les échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre, l'Accord de Paris met en œuvre les contributions déterminées au niveau national. La coopération volontaire et l'utilisation de ces mécanismes d'échanges permettra de réduire les émissions et ouvrira la voie au développement durable grâce au recensement des options les plus efficaces. Un cadre solide pour les parties prenantes permettra d'offrir de nouveaux canaux de financement de l'action climatique, ce qui débouchera sur des transferts de technologies et sur le renforcement des capacités nécessaires à la réalisation du développement durable.

14. L'innovation, la coopération internationale et la diplomatie dans le domaine des sciences et de la technologie, ainsi que les partenariats entre secteurs public et privé, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, il

existe à travers le monde de nombreuses innovations inclusives, frugales et favorables aux pauvres qui apportent un soutien aux populations vulnérables et, surtout, qui contribuent à les rendre autonomes afin de maximiser leurs ressources limitées. Les individus sont l'atout principal et l'autonomisation peut venir d'eux-mêmes. C'est pourquoi le renforcement des capacités en matière d'alphabétisation, de développement durable, de technologie, de commerce, de financement et d'investissement est essentiel, en particulier pour les femmes, les filles et les populations vulnérables.

15. Bien que des difficultés subsistent, la mondialisation peut grandement contribuer à la réalisation des ambitieux objectifs de développement durable. La Chambre de commerce internationale s'attachera à mettre en œuvre les promesses de la mondialisation en renforçant la participation multipartite.

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/72/64-E/2017/12)

16. **M^{me} Sirimanne** (Directrice de la Division de la technologie et de la logistique à la CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international » (A/72/64-E/2017/12), dit que plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à Internet, malgré une amélioration continue de l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC). Des fossés numériques importants existent entre les régions, entre les sexes, entre les groupes d'âge et entre les zones rurales et urbaines. Le fossé entre pays développés et pays en développement est particulièrement marqué, de même que celui entre les sexes en Afrique.

17. Les obstacles à l'amélioration de l'accès aux TIC incluent des obstacles géographiques, l'absence d'infrastructures complémentaires, par exemple les réseaux électriques, et la faiblesse du cadre réglementaire en matière d'investissement dans l'innovation. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent redoubler d'efforts pour garantir l'accès des sociétés aux TIC et pour veiller à ce qu'elles puissent pleinement tirer parti de ces technologies.

18. La numérisation du commerce connaît une augmentation rapide et remodèle le paysage

économique mondial dans presque tous les secteurs et toutes les entreprises, notamment dans les pays en développement. Le secteur des services informatiques et de télécommunication a connu une croissance de 40 % entre 2010 et 2015, au moment où l'ensemble du commerce international a connu une phase de stagnation. Le commerce électronique et autres applications numériques aident un nombre croissant d'entrepreneurs et de petites entreprises à se connecter aux marchés mondiaux dans les pays en développement, contribuant ainsi à rendre les femmes, les entrepreneurs et les commerçants plus autonomes.

19. Le rythme très rapide du changement dans le secteur des TIC ne cesse de croître et les répercussions sur le développement économique et social au niveau mondial demeurent incertaines. Les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et la robotique, vont être intégrées à une grande variété de secteurs, perturberont les activités des entreprises, de la société et les actions des gouvernements et entraîneront une restructuration des villes. Les répercussions sur la nature du travail seront profondes et il est probable que de nouveaux marchés voient le jour et que de nouveaux emplois soient créés grâce à des plateformes en ligne et à l'économie collaborative. Toutefois, les perturbations du marché de l'emploi qui en découleront pourraient entraîner une augmentation de la polarisation des emplois et le creusement des inégalités.

20. Des compétences numériques seront nécessaires pour exploiter les technologies nouvelles et émergentes. La CNUCED étudie actuellement cette question et prend des mesures concrètes pour aider les pays en développement à tirer parti de la numérisation croissante et de l'évolution des technologies. Elle a récemment débuté des évaluations rapides de l'état de préparation des pays les moins avancés au commerce électronique et a également lancé une initiative intitulée « Commerce électronique pour tous : libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement ». La CNUCED appelle la communauté internationale à fortement renforcer son appui à l'économie numérique et invite les pays à collaborer et à partager leurs expériences sur les avantages et les coûts de la numérisation. Les TIC joueront un rôle multisectoriel dans la réalisation des objectifs de développement durable.

21. **M^{me} Edison** (Nigéria) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/72/64-E/2017/12) et l'accent mis sur les inégalités d'accès aux TIC entre les

sexes et entre pays développés et pays en développement, en particulier l'Afrique subsaharienne. Sans la mise en œuvre de mesures énergiques au cours de la prochaine décennie, l'Afrique, et plus particulièrement les femmes africaines, seront laissées-pour-compte. M^{me} Edison se demande quelles stratégies et quels cadres ont été mis en place pour aider l'Afrique subsaharienne à obtenir un meilleur accès aux TIC. Se déclarant particulièrement préoccupée par la situation des femmes dans les régions rurales ou isolées et par celle des personnes déplacées vivant dans des camps, elle se demande comment ces personnes auront accès au moins à un téléphone portable alors que le coût représente un obstacle si important.

22. **M^{me} Sirimanne** (Directrice de la Division de la technologie et de la logistique à la CNUCED) dit que le fossé numérique entre les sexes est très préoccupant, malgré une amélioration notable de l'accès au haut débit et aux téléphones portables. Ce fossé est beaucoup plus important en Afrique, où les femmes sont 25 % moins susceptibles d'utiliser Internet que les hommes, alors que, au niveau mondial, cet écart est de 12 %. Toutefois, de nombreuses bonnes pratiques existent en Afrique, notamment des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes qui ont recours au commerce électronique et exploitent tous les avantages offerts par ce type de commerce. Il faudra tirer les enseignements de ces expériences réussies et les développer à l'échelle du continent. En ce qui concerne l'accès aux TIC et leur accessibilité économique, M^{me} Sirimanne invite la représentante du Nigéria à lire le rapport complémentaire de la CNUCED, intitulé « Rapport sur l'économie de l'information 2017 : numérisation, commerce et développement ». Des investissements importants sont nécessaires pour améliorer la desserte numérique et pallier d'autres insuffisances, telles que le manque de compétences et les lacunes des cadres juridique et réglementaire dans les pays en développement, pour qu'à l'avenir, tout le monde puisse tirer parti de la technologie.

23. **Le Président** invite la Commission à débattre de la question.

24. **M. Zambrano** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les TIC sont de puissants moteurs de la croissance économique et jouent un rôle clef dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Groupe accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/72/64-

E/2017/12) et les éléments mis en évidence concernant les améliorations et les défis à venir.

25. Il est vraiment urgent de combler le fossé numérique entre les pays, entre les régions d'un même pays et entre les femmes et les hommes. Quatre-vingt-dix pour cent des habitants des pays développés bénéficient du haut débit mobile, contre seulement 41 % des habitants des pays en développement et moins de 20 % des habitants des pays les moins avancés. En Europe, 84 % des ménages ont un accès à Internet, ce qui contraste fortement avec l'Afrique subsaharienne où ce taux est de 15 % seulement. Étant donné le rythme rapide des progrès technologiques, ces chiffres sont alarmants et signifient que ceux qui ont été laissés de côté sont de plus en plus défavorisés. Le Groupe souligne qu'il est important de lutter contre les fossés numériques entre les pays, entre les régions et entre les sexes afin de parvenir à les éliminer. Pour ce faire, il faut renforcer les cadres propices à l'action et la coopération internationale afin de réduire le coût des TIC, d'en améliorer l'accès, d'appuyer le secteur de l'éducation, de renforcer les capacités et le multilinguisme, de préserver la culture et d'augmenter les investissements et les modes de financement adéquats.

26. Il est urgent d'apporter une assistance technique et un renforcement des capacités qui soient efficaces, durables et adaptés aux besoins spécifiques et aux difficultés des pays en développement. La capacité de ces pays à maintenir des niveaux de croissance sains est entravée par le manque d'infrastructure technologiques et l'insuffisance des capacités de ces infrastructures. Cela est particulièrement vrai dans le cas des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays et peuples sous occupation étrangère. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent également à des difficultés similaires.

27. Le Groupe tient à souligner l'importance croissante des TIC et le rôle qu'elles jouent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'échange de connaissances, du développement agricole et de la promotion de la paix, ainsi que dans les systèmes d'alerte rapide, la réduction des risques de catastrophe, les interventions humanitaires et les mesures visant à lutter contre les effets des changements climatiques. Investir dans le renforcement des capacités et dans l'éducation permettra aux pays d'exploiter pleinement

les TIC pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de tirer parti de ces technologies sur le plan social et sur le plan économique.

28. Le Groupe attache une grande importance à la mise en œuvre intégrale et effective des textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information. Il est important de renforcer la représentation et la participation des pays en développement en matière de gouvernance d'Internet, en particulier au sein du Forum sur la gouvernance d'Internet, afin de garantir la stabilité, la sécurité et la continuité de ce réseau.

29. Le Groupe se félicite de la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et remercie le Gouvernement de Turquie de l'héberger. La Banque peut stimuler la capacité productive et la transformation structurelle et peut favoriser l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Le Groupe salue également le fait que la mise en service de la Banque ait eu lieu durant la semaine de haut niveau de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et appuie la demande des pays les moins avancés de consacrer 0,1 % de l'aide publique au développement destinée à ces pays à la Banque de technologies afin de garantir sa viabilité.

30. **M. Chandrtri** (Thaïlande), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que celle-ci se félicite du rapport du Secrétaire général (A/72/64-E/2017/12) et demeure attachée aux principes énoncés par le Sommet mondial sur la société de l'information concernant l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement.

31. La Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030 soulignent le rôle central des TIC dans la promotion du développement durable. Ces technologies sont nécessaires à l'intégration réussie de la Communauté de l'ASEAN et ont permis d'accélérer le développement socioéconomique, d'améliorer la desserte numérique au sein de l'ASEAN et de relier la région à la communauté mondiale.

32. Le Plan de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2025 reconnaît que ces technologies sont un moteur essentiel de la transformation économique et sociale et l'ASEAN a donc engagé un processus visant à transformer son économie en économie numérique grâce aux orientations du plan directeur de l'ASEAN

pour la promotion des TIC à l'horizon 2020. Ce dernier a pour objectif d'intégrer les TIC à tous les secteurs afin de stimuler la croissance et l'innovation dans l'ensemble de l'économie; de moderniser le matériel, les logiciels et les réseaux informatiques; de faire en sorte que tout individu ou groupe ait accès à Internet; de favoriser un accès plus rapide aux services; et de créer de nouveaux et de meilleurs moyens de faire des affaires.

33. L'ASEAN s'emploie à combler le fossé numérique à l'aide d'une stratégie d'innovation numérique déployée dans le cadre d'un plan plus large d'amélioration de la connectivité. Plusieurs projets ont été lancés pour accélérer le développement d'infrastructures et de services technologiques connexes dans les États membres de l'ASEAN et pour rendre le secteur logistique plus efficace et plus compétitif.

34. La gouvernance numérique doit être renforcée pour faire face aux cybermenaces croissantes dans la région. La première conférence ministérielle de l'ASEAN sur la cybersécurité, qui s'est tenue à Singapour, et l'atelier sur le renforcement et l'amélioration de la cybersécurité dans la région de l'ASEAN, qui a eu lieu en Thaïlande, représentent des mesures concrètes mises en œuvre en vue d'atteindre cet objectif.

35. Dans le domaine des TIC, l'ASEAN coopère avec des partenaires extérieurs à la région. Le plan d'action pour les TIC entre l'ASEAN et les États-Unis, les programmes de partenariats et de financement des TIC entre l'ASEAN et le Japon et le partenariat de coopération pour les TIC entre l'ASEAN et la Chine sont quelques exemples concrets de partenariats extérieurs. L'ASEAN attend avec intérêt de pouvoir poursuivre ces efforts par l'intermédiaire de partenariats nouveaux ou existants.

36. L'ASEAN soutient d'autres initiatives internationales pour le développement des TIC, y compris le Forum sur la gouvernance d'Internet, les travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de la CNUCED et d'autres organismes compétents des Nations Unies. Elle apprécie également les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), y compris l'étude récente sur l'état des TIC dans la région Asie-Pacifique et la poursuite de l'initiative « Autoroute Asie-Pacifique de l'information ».

37. Les progrès accomplis dans le domaine des TIC vont dans le bon sens et l'ASEAN réaffirme sa volonté de continuer à travailler au niveau régional et avec des partenaires extérieurs ainsi qu'avec les Nations Unies en vue de parvenir à édifier une société mondiale de l'information qui profitera à tous et ne fera pas de laissés-pour-compte.

38. Enfin, s'exprimant au nom de son pays, M. Chandriri dit que la Thaïlande appuie vigoureusement l'intégration des TIC aux services publics afin d'améliorer l'accès à ces services et de les rendre plus performants. Son gouvernement a mis en place des services de cybergouvernement, des solutions de cybersanté et un enseignement à distance par satellite pour faire en sorte que l'ensemble de la population ait accès aux services administratifs ainsi qu'à des soins de santé et à une éducation de qualité dans tout le territoire. Le Gouvernement thaïlandais a également mis en œuvre la politique « Thaïlande 4.0 » visant à transformer l'économie en une économie numérique et novatrice et s'appuyant sur les TIC pour atteindre une croissance exponentielle. D'autres programmes notables ont pour objectif d'améliorer les infrastructures TIC et l'accès au haut débit dans les zones rurales afin de garantir l'égalité d'accès de tous à la connaissance et à l'emploi.

39. **M^{me} Beckles** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que cette dernière reste en proie à des défis uniques en matière de développement. En tant que petits États insulaires en développement, les membres de la CARICOM sont extrêmement vulnérables aux chocs exogènes sur les marchés mondiaux, aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

40. Dans ce contexte, la CARICOM reconnaît que les progrès de la technologie et de l'innovation offrent davantage de possibilités aux petits États insulaires en développement de pallier les difficultés inhérentes à leur petite taille. Les TIC sont un moteur de changement qui peuvent concourir à l'accélération des progrès de l'humanité et au développement de plateformes de connaissances connectées, lesquelles contribuent à enrichir la vie des individus.

41. L'accélération des changements technologiques et le poids de la concurrence imposée par la mondialisation ont élargi le fossé numérique entre les pays du Nord et ceux du Sud. De ce fait, la technologie et la connectivité revêtent une importance accrue pour les pays en

développement. Tout pays qui n'a pas accès aux innovations et aux connaissances les plus récentes et ne dispose pas des infrastructures et des capacités nécessaires pour les utiliser sera laissé-pour-compte. Une réponse multilatérale ferme est indispensable pour combler les fossés numériques dans les États Membres et d'un État Membre à l'autre.

42. À cet égard, la CARICOM réaffirme son appui aux travaux des Nations Unies et de l'UIT, sous les auspices de laquelle le Sommet mondial sur la société de l'information s'est réuni. Ce sommet est indispensable à l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement qui permette à tous les pays et à tous les peuples, en particulier aux plus vulnérables, de participer activement à l'espace numérique et à la société de l'information en constante évolution. En conséquence, la CARICOM se félicite de la convergence entre le programme du Sommet mondial et le Programme 2030.

43. Désormais, la CARICOM met davantage l'accent sur les TIC afin d'exploiter pleinement les possibilités offertes de stimulation de la croissance économique et du développement. La Communauté des Caraïbes appuie sans réserve la mise en œuvre du Programme 2030 et continuera de travailler avec ses partenaires dans l'objectif de mettre en place un environnement favorable au renforcement des TIC dans la région.

44. En 2014, les chefs de gouvernement des États de la CARICOM ont approuvé la création d'un pôle régional unique pour les TIC afin d'attirer les investissements, d'harmoniser les cadres législatifs et de favoriser la production, le commerce, l'entrepreneuriat et l'innovation dans le domaine du numérique. Ce pôle s'aligne sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, qui soutiennent fermement la création de plateformes et de pôles nationaux et régionaux de TIC afin d'augmenter le niveau de pénétration de ces technologies dans les petits États insulaires en développement. En 2017, les chefs de gouvernement ont également approuvé le plan de travail et le budget intégré pour les TIC en vue d'appuyer des initiatives indispensables de développement régional et de favoriser la cybersécurité et la compétitivité. L'incorporation des TIC aux stratégies nationales de développement contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.

45. Dans un monde en mutation, ceux qui sont capables d'innover et d'appliquer les technologies et les connaissances disposent d'un avantage concurrentiel. Le Programme 2030 prévoit le transfert de technologies, de ressources et d'investissements vers les pays en développement, en particulier vers les petits États insulaires en développement. À cet égard, la CARICOM se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies, lequel est destiné à promouvoir des solutions novatrices et technologiques pour la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, la CARICOM a pris acte des débats qui ont eu lieu durant le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation de 2017.

46. L'évolution rapide du secteur des TIC a engendré de nouveaux défis en matière de droits et de sécurité liés entre autres à la cybersécurité et à la gouvernance d'Internet. La CARICOM s'engage pleinement en faveur d'une utilisation des TIC à des fins pacifiques et ouverte à tous, y compris aux groupes marginalisés et minoritaires. Les engagements de la communauté internationale dans le cadre du Programme 2030 doivent absolument être respectés pour construire une société de l'information à dimension humaine, inclusive et reposant sur les connaissances, qui permettra à tous de participer à l'ère numérique.

47. **M^{me} Haque** (Bangladesh), prenant la parole au nom des pays les moins avancés, se félicite du rapport du Secrétaire général et dit que les TIC stimulent la croissance économique, la productivité, la concurrence et le transfert de connaissances et sont un véritable moteur pour l'autonomisation de milliards de personnes. Le Programme 2030 tient compte de cet énorme potentiel, notamment dans la cible 9.c, laquelle fixe l'objectif ambitieux de fournir à tous les habitants des pays les moins avancés un accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. Toutefois, la situation actuelle de ces pays n'est pas encourageante. La majorité des pays les moins connectés font partie des pays les moins avancés et le fossé numérique entre pays développés et pays en développement s'aggrave. Moins de la moitié de la population mondiale a accès à Internet et dans les pays les moins avancés, ce chiffre est inférieur à 10 %. Dans ces pays, le coût d'accès est également plus élevé par rapport au revenu moyen des ménages, ce qui explique l'absence d'accès abordable aux TIC et entrave le commerce électronique.

48. En outre, dans les pays les moins avancés, le fossé numérique entre hommes et femmes persiste et la proportion de femmes utilisant Internet est inférieure de 31 % à celle des hommes. Il existe également un fossé entre zones urbaines et zones rurales. De plus, les lois du marché font que les innovations dans le domaine des TIC sont désormais conçues pour répondre aux besoins du monde développé. Afin que tous les individus puissent tirer le meilleur parti des TIC, la délégation bangladaise recommande une série de mesures spécifiques pour les pays les moins avancés.

49. Premièrement, les pays doivent adopter des politiques et des stratégies appropriées et développer des infrastructures et des systèmes de prestation de services modernes afin de garantir la disponibilité et l'accessibilité à un coût abordable des TIC. Deuxièmement, une formation et une éducation adéquates sont indispensables et davantage d'efforts doivent être déployés pour renforcer les capacités dans le domaine de la cybersécurité. Troisièmement, il faut garantir la pleine participation des femmes à la société de l'information et leur accès aux TIC au service du développement. Quatrièmement, des technologies appropriées et un savoir-faire connexe sont nécessaires pour adapter les TIC aux particularités et aux besoins locaux et pour les commercialiser. À cet égard, il est demandé à tous les partenaires de développement de faire une contribution généreuse à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Cinquièmement, un soutien financier suffisant est nécessaire pour que ces pays puissent renforcer leurs réseaux informatiques et de télécommunication, en particulier les réseaux à haut débit, et acquérir des outils, du matériel et des logiciels en vue de disposer d'équipements et d'installations modernes. Sixièmement, une coopération internationale plus solide est indispensable pour que ces pays puissent trouver une solution aux problèmes liés aux TIC. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent être utiles à cet égard et les initiatives concrètes de partage d'innovation, d'expériences, d'enseignements et de meilleures pratiques entre les pays du Sud doivent être encouragées.

50. Enfin, les partenaires de développement se sont engagés, lors du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, à continuer d'offrir des places et des bourses aux étudiants et aux stagiaires des pays les moins avancés, particulièrement dans les domaines de la science, de la

technologie, de la gestion des entreprises et de l'économie. Cet engagement est énoncé dans la cible 4.b du Programme 2030 et la délégation bangladaise souhaite que des progrès importants soient réalisés en la matière.

51. **M^{me} Naeem** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en matière de TIC au service du développement. Toutefois, les rapports futurs devraient traiter spécifiquement de la situation particulière des petits États insulaires en développement et renforcer les connaissances sur la situation actuelle des TIC dans ces États.

52. Le sujet des TIC au service du développement revêt une grande importance pour l'AOSIS, comme en témoigne sa participation active à l'examen de cette question et à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Les pays membres de l'AOSIS sont aux prises avec des problèmes de développement et de communication causés par des facteurs géographiques. En conséquence, il est indispensable pour eux de progresser dans le domaine des TIC.

53. L'AOSIS se félicite de la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, de la tenue du deuxième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies dans son intégralité. Néanmoins, l'Alliance demeure préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en service de la plateforme en ligne du Mécanisme et demande que celle-ci soit rendue fonctionnelle rapidement et intégralement.

54. Les TIC sont indispensables pour appuyer les mesures et les politiques à toutes les étapes du développement et offrent de formidables possibilités de changement dans des domaines tels que la gestion des risques de catastrophe, les soins de santé, l'administration électronique, les services financiers et la gestion des ressources naturelles. Cependant, le rythme de propagation des TIC et leurs effets sur les sociétés ont créé des fossés numériques qui aggravent les inégalités tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays. Des politiques coordonnées et éclairées sont

nécessaires pour rendre l'accès aux TIC plus équitable et accroître leur utilisation.

55. Les TIC jouent un rôle important dans la gestion des risques de catastrophe et constituent pour les États insulaires une occasion sans précédent de faire face à des défis persistants. Afin de tirer le meilleur parti de ces technologies, il est nécessaire d'obtenir des données et des statistiques actualisées avant, pendant et après les catastrophes. L'AOSIS appelle la communauté internationale à renforcer l'appui et l'assistance technique fournies aux petits États insulaires en développement afin de les aider à consolider leurs institutions nationales responsables de la collecte et de l'analyse de données.

56. Les TIC peuvent également renforcer l'inclusion financière et l'accès aux services financiers des petits États insulaires en développement. L'isolement géographique de ces états, la dispersion de leurs populations ainsi que des taux de pauvreté et des coûts de transaction extrêmement élevés sont quelques-uns des éléments qui entravent l'inclusion financière. Les systèmes de paiement efficaces et les établissements sécurisés d'épargne et de crédit sont pratiquement inexistantes pour les populations rurales. Toutefois, la téléphonie mobile et les services de haut débit ont connu des progrès importants. Les technologies de la communication peuvent aider les gouvernements à fournir un accès aux services financiers, faciliter l'accès au crédit pour les populations rurales et permettre à la diaspora d'envoyer de l'argent facilement. En parallèle d'un appui fourni à la science, à la technologie et à l'innovation, les TIC peuvent véritablement transformer le discours sur le développement.

57. **M. Dasgupta** (Inde) dit que le progrès scientifique au XX^e siècle a débouché sur des technologies puissantes à l'heure actuelle, notamment les TIC. Le potentiel des données numériques, des médias sociaux, de l'analyse des mégadonnées et de l'Internet des objets est en train de transformer la société, les secteurs de l'économie, les entreprises, les interactions entre êtres humains et les gouvernements. Ces transformations engendrent de nouvelles préoccupations concernant la cybersécurité, les cyberattaques sur les infrastructures critiques, la confidentialité des données personnelles et les problèmes sociaux et économiques résultant des évolutions technologiques.

58. La technologie est neutre mais l'accès à ses avantages ne l'est pas. Les TIC peuvent fortement

contribuer à améliorer la gouvernance et à rendre le développement plus inclusif et participatif, bien que les fossés numériques puissent accroître les inégalités. Le programme « Digital India » vise à combler ce fossé numérique et à autonomiser les populations vulnérables et isolées. Les objectifs du programme sont les suivants : améliorer les réseaux Internet et mobile, l'accès à ces réseaux et l'accès à l'information pour tous, renforcer les services d'administration en ligne et les services numériques, et encourager la fabrication de produits électroniques et de systèmes informatiques afin de stimuler l'emploi. Les TIC sont également utiles dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de l'alerte rapide et permettent d'améliorer l'efficacité des transports et de la logistique.

59. L'utilisation des TIC pour améliorer l'inclusion financière s'est révélée particulièrement efficace. Plus d'un milliard de citoyens indiens ont reçu une carte d'identité biométrique, ce qui a permis au gouvernement d'économiser plus de 9 milliards de dollars des États-Unis grâce à l'élimination des dépenses inutiles et des doublons. Plus de 300 millions de nouveaux comptes bancaires ont été ouverts pour les populations vulnérables. Ces cartes biométriques sont reliées aux comptes bancaires et aux téléphones mobiles et cela favorise un accès efficace et transparent à une multitude de services électroniques, y compris des services financiers tels que le crédit, l'assurance, les pensions et les envois de fonds. L'observance fiscale s'est accrue de manière exponentielle, augmentant les recettes publiques pour financer le développement des infrastructures et la protection sociale.

60. Les TIC sont également utilisées pour gérer les infrastructures et le registre foncier, les données des institutions financières et publiques, les programmes de protection sociale et l'accès en ligne aux documents et aux formulaires d'état civil. L'Inde continue de collaborer avec d'autres pays en développement pour renforcer les capacités en matière d'utilisation des TIC au service du développement. Le pays demeure résolu à s'appuyer sur les synergies entre les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en vue de renforcer les partenariats mondiaux relatifs au développement grâce à l'utilisation des TIC.

61. **M^{me} Ponce** (Philippines) dit que sa délégation partage les préoccupations concernant la persistance du

fossé numérique entre les régions, les pays et les peuples. Malgré une augmentation du nombre d'infrastructures et de la couverture des services de TIC, son pays continue de prendre du retard concernant l'accessibilité, la disponibilité et le débit d'Internet. En outre, les Philippines accusent un retard en matière de pénétration du haut débit fixe et mobile et du pourcentage de ménages et d'individus qui disposent d'une connexion Internet. Il est évident que ces connexions doivent être plus rapides et moins coûteuses.

62. Pour remédier à ces difficultés, les Philippines ont incorporé de nombreuses initiatives participatives de recherche-développement à leur plan national de développement et ont augmenté les investissements prévus pour les infrastructures TIC. Le Département des technologies de l'information et des communications des Philippines (Department of Information and Communications Technology), créé récemment, élabore actuellement un plan national sur le haut débit visant à accélérer l'installation de câbles de fibres optiques et des technologies sans fil afin d'améliorer le débit des connexions Internet. Ce plan national permettra d'améliorer l'accès au haut débit ainsi que l'accessibilité et la qualité de ce service et de surmonter les obstacles aux niveaux politique et réglementaire qui empêchent une bonne mise en place des infrastructures nécessaires. Il contiendra des mesures pour mobiliser les parties prenantes des secteurs public et privé en vue d'assurer à tous un accès rapide, fiable et abordable au haut débit.

63. **M. Guo** (Singapour) dit que la quatrième révolution industrielle et les nouvelles technologies telles que l'Internet des objets et l'intelligence artificielle suscitent de l'enthousiasme et stimulent l'entrepreneuriat tout en provoquant un sentiment d'anxiété chez les travailleurs, qui craignent d'être remplacés par des machines. Les technologies numériques continuent de faire évoluer la nature du travail et représentent à la fois un défi et une promesse d'avenir concernant la réalisation de l'objectif 8 de développement durable, relatif au travail décent et à la croissance économique.

64. Pour récolter les avantages de la numérisation, les entreprises, les différents secteurs de l'économie et les travailleurs doivent adopter les nouvelles technologies et les nouveaux procédés et développer de nouvelles compétences. Les gouvernements doivent s'employer à créer un environnement favorable pour que les

entreprises et les travailleurs puissent se préparer à l'avenir. Pour cela, il faudra mettre en place des cadres et des réglementations favorisant l'émergence de nouvelles idées et de nouveaux intervenants, tout en donnant aux acteurs déjà présents une chance de s'adapter et d'affronter la concurrence. Des cadres réglementaires appropriés permettraient de préserver la capacité des entreprises traditionnelles à faire face à la concurrence et de maintenir des normes élevées en matière de sécurité et de service.

65. La formation et l'éducation sont deux éléments importants pour veiller à ce que les travailleurs aient les compétences et la confiance nécessaires pour prospérer dans un monde en mutation rapide. Le programme « SkillsFuture » à Singapour est pleinement appuyé par les employeurs et par les syndicats. Cet appui est crucial parce que le Gouvernement ne peut pas aider les travailleurs déplacés à s'adapter à l'évolution du marché du travail de manière unilatérale. Toutefois, le plus important est d'investir dans l'éducation, en particulier durant les premières années de l'enfance, afin de préparer les enfants et de faire en sorte qu'ils disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour prospérer dans un marché du travail en constante évolution.

66. En outre, les gouvernements doivent activement soutenir les secteurs et les entreprises durant leur transformation. Un environnement propice et des institutions et des programmes appropriés peuvent aider les entreprises à pénétrer de nouveaux marchés et à mettre au point de nouvelles technologies. En 2017, le Gouvernement singapourien a mis en place un nouveau programme intitulé « Go Digital » destiné aux petites et moyennes entreprises pour que celles-ci puissent renforcer leurs capacités numériques et s'adapter à ces changements importants. Singapour s'efforce de devenir une « nation intelligente » dans le but d'améliorer les conditions de vie, de rendre les communautés plus fortes et d'offrir à tous davantage de possibilités. Pour mesurer « l'intelligence » de la nation, il faut évaluer dans quelle mesure l'on fait appel à la technologie pour résoudre les problèmes et pour relever les défis existentiels au profit de la population. Singapour s'emploie à ce que la numérisation contribue à l'amélioration de la qualité de vie, à l'accroissement de l'efficacité des entreprises et à la création de possibilités afin de ne pas faire de laissés-pour-compte.

67. **M. Alikhani** (République islamique d'Iran) dit que les TIC peuvent grandement contribuer à accroître

la prospérité, à améliorer la productivité et à favoriser l'innovation au service des objectifs de développement durable. Toutefois, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, le fossé numérique subsiste aussi bien dans les pays que d'un pays à l'autre. Pour les États en développement et la majorité des individus pauvres, la promesse d'un meilleur accès aux TIC n'est toujours pas respectée. L'éducation, le renforcement des capacités et plus particulièrement le transfert de technologie sont des éléments indispensables pour remédier à cette situation. Les États devraient s'abstenir de prendre des mesures qui freinent ces transferts ou qui limitent les investissements dans les infrastructures.

68. La République islamique d'Iran a mis en œuvre des politiques pour réduire le fossé numérique au niveau national. Dans le cadre du sixième plan de développement du pays, le Ministère des technologies de l'information et des communications a centré ses efforts sur les infrastructures afin de pouvoir offrir des services électroniques dans les secteurs bancaire, commercial et sanitaire. Un cinquième des nouvelles offres d'emploi devraient venir du secteur des TIC. Les investissements réalisés par le secteur privé dans les TIC devraient être quatre fois plus importants que les investissements du Gouvernement dans ce secteur cette année-là, car l'avenir économique du pays est façonné par les jeunes et par une nouvelle génération d'entrepreneurs qui exploitent ces technologies.

69. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que des progrès ont été accomplis en matière de desserte numérique, d'innovation et d'accès aux TIC depuis le Sommet mondial sur la société de l'information en 2003, notamment en ce qui concerne la croissance rapide du haut débit fixe et mobile. Toutefois, les avantages ne sont pas répartis de manière égale et d'importants fossés numériques subsistent, en particulier dans les pays les moins avancés.

70. Ces inégalités profondes résultent d'un modèle de développement injuste à l'échelle mondiale qui empêchent les pays en développement d'avoir pleinement accès aux technologies essentielles et de les utiliser pour réaliser les objectifs de développement durable. Au niveau mondial, les ressources nécessaires sont disponibles pour combler le fossé numérique et garantir l'égalité d'accès de tous à ces technologies. Toutefois, les pays développés doivent faire preuve de bonne volonté politique en matière de financement, d'investissement, de formation, de création

d'infrastructures, de partage des connaissances et de transfert de technologie et de propriété intellectuelle.

71. Il serait opportun d'utiliser les TIC pour renforcer les capacités des peuples afin de parvenir au développement économique et social, de promouvoir la paix et les connaissances et d'éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion sociale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Ces technologies ne doivent jamais servir à promouvoir la guerre, l'interventionnisme, la déstabilisation, la subversion, des actions unilatérales ou des actes terroristes. Il est indispensable d'instaurer un nouvel ordre mondial dans le domaine des TIC afin que les pays en développement puissent respecter les engagements pris lors du Sommet mondial sur la société de l'information et contribuer à la réalisation du Programme 2030.

72. Cuba est très préoccupée par les infiltrations clandestines et illégales d'individus, d'organisations et d'états dans les systèmes informatiques d'autres états afin d'attaquer des pays tiers, en raison des conflits internationaux que de tels actes risquent de déclencher. Le cyberspace et l'accès à Internet doivent être considérés comme des ressources stratégiques et communes appartenant à toute l'humanité. La gouvernance d'Internet doit être internationale, démocratique, participative et fondée sur le droit international et le multilatéralisme en vue de disposer d'un cyberspace pacifique, sûr, ouvert et coopératif qui contribue au développement durable des peuples.

73. Cuba s'emploie à incorporer les TIC à la société cubaine et à étendre l'utilisation d'Internet à tous ses citoyens malgré le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Depuis 2016, le secteur des TIC à Cuba a affiché des pertes de près de 69 millions de dollars. Certaines mesures de contrainte unilatérales mises en œuvre par des États Membres à l'encontre de pays en développement empêchent ces derniers d'avoir pleinement accès aux avantages engendrés par les TIC.

74. Cuba reste déterminée à lutter contre les inégalités, le sous-développement, les discriminations et la manipulation et est résolue à appuyer l'instauration d'un ordre international plus juste et plus équitable qui met l'accent sur la dignité et le bien-être.

75. **M^{me} Silalahi** (Indonésie) déclare que les TIC peuvent grandement contribuer à la réalisation des trois piliers du développement durable. Toutefois, la

persistance du fossé numérique est inquiétante. Le pourcentage de personnes bénéficiant du haut débit mobile est quatre fois plus important dans les pays développés que dans les pays en développement. Près de 90 % des jeunes qui n'ont pas accès à Internet vivent en Afrique ou dans la région Asie-Pacifique. Seulement 15 % des ménages des pays les moins avancés ont un accès à Internet. En outre, le fossé numérique entre les sexes subsiste. La politique en matière de TIC doit avoir pour objectif de récolter les bénéfices numériques et pas de perpétuer les fossés numériques.

76. Dans le cadre de son Plan national de développement à moyen terme 2015-2019, l'Indonésie compte améliorer la desserte numérique en garantissant un accès au haut débit à toutes ses îles et a l'intention de tenir sa promesse concernant la fourniture d'un service universel de haut débit d'ici à 2019. Ce pays, dans sa feuille de route pour le commerce électronique, prévoit de devenir la plus grande économie numérique d'Asie du Sud-Est d'ici à 2020 avec 1 000 nouveaux « technopreneurs » et une augmentation des transactions réalisées dans le secteur du commerce électronique de 130 milliards de dollars. La coopération internationale en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologie et d'investissement dans les infrastructures TIC est particulièrement importante pour les archipels et les petits États insulaires en développement, notamment pour la diffusion des données météorologiques dans le cadre de l'utilisation des dispositifs d'alerte rapide et de l'atténuation des effets des catastrophes.

77. Si les TIC offrent d'énormes avantages, elles peuvent aussi faire l'objet d'abus qui menacent la sécurité et le développement. Il faut échanger les meilleures pratiques et encourager une bonne gouvernance des TIC dans le cadre du Forum sur la gouvernance d'Internet.

78. **M^{me} Al Awadi** (Émirats arabes unis) dit que son pays a adopté de nombreuses politiques visant à encourager l'innovation dans le cadre du programme intitulé « Vision 2021 », qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la création du pays. Les Émirats arabes unis occupent le rang le plus élevé parmi les États arabes au sein de l'Indice de préparation aux réseaux du Forum économique mondial. Les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT) montrent que le pays est un chef de file mondial et régional en matière de connectivité à Internet et de TIC,

et qu'il a fait de nombreux efforts pour combler le fossé numérique entre les sexes.

79. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a reconnu très tôt le rôle de l'espace électronique en tant que plateforme pour la diplomatie, le dialogue et la quatrième révolution industrielle. La plupart des membres du Conseil des ministres ont des sites Web et les organismes publics sont très présents sur Internet. Le secteur privé et les institutions culturelles se servent également d'Internet pour se maintenir en contact avec les entrepreneurs et les investisseurs. Le Gouvernement est conscient du fait que le maintien de la compétitivité est une véritable course contre la montre, et c'est pourquoi le Conseil des Émirats arabes unis sur la quatrième révolution industrielle a été créé, afin d'investir dans l'économie du savoir, laquelle finira par remplacer l'économie pétrolière. Les Émirats arabes unis sont également en passe de devenir un pays pionnier de la « diplomatie technologique » du futur.

80. Le pays reconnaît qu'il est nécessaire de mener une action collective pour lutter contre le cyberterrorisme. En mai 2017, il a accueilli la Conférence internationale sur la criminalisation du cyberterrorisme, laquelle a débouché sur l'adoption de la Déclaration d'Abou Dhabi sur la criminalisation du cyberterrorisme. Le Centre Sawab, situé à Abou Dhabi, s'emploie à exposer les concepts religieux erronés, notamment à travers sa récente campagne sur les mensonges de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Cette dernière vise à mettre en lumière les dommages causés par l'EIL aux familles et à la société dans son ensemble et souligne le fait que les femmes et les jeunes peuvent jouer un rôle pour réparer ces dommages. Avec la Lettonie, les Émirats arabes unis ont accueilli le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, consacré au rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans la définition de l'avenir d'Internet. Ce processus doit s'appuyer sur la coopération multilatérale afin que les lois et les principes soient établis de manière concertée.

81. **M. Al-Kuwari** (Qatar) dit que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba indiquent que les TIC peuvent stimuler la croissance économique et le développement durable. Il est important de créer un environnement propice aux TIC qui permette à tous les segments de la société, et en particulier aux femmes, aux jeunes et aux enfants, de bénéficier des avantages de ces technologies. Le Qatar a beaucoup investi dans le

secteur des TIC. Le Ministère des technologies de l'information et des communications mène chaque année une étude qui permet de mesurer les progrès accomplis et de formuler des politiques. Le Parc des sciences et des technologies du Qatar, créé par la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement communautaire, appuie l'esprit d'innovation et le Centre des technologies d'assistance du Qatar permet aux personnes handicapées d'avoir accès à la technologie. Selon le Rapport mondial de 2016 sur les technologies de l'information établi par le Forum économique mondial, les politiques du Qatar ont permis à ce pays, qui figure à la troisième place du classement du rapport dans la catégorie « lois relatives aux TIC », de devenir un chef de file dans ce domaine.

82. La cybercriminalité est une menace majeure pour la paix et la sécurité mondiales et les pays qui en ont été victimes doivent pouvoir saisir les juridictions pertinentes dans le cadre du droit international. Le Qatar a été victime d'actes de piraterie électronique visant à ce que des mesures unilatérales et illégales soient mises en place contre le pays. La communauté internationale doit se montrer ferme face à de telles violations.

83. **M. Zahir** (Maldives) dit que son pays, en tant que petit état composé de plus de 1 000 îles situées dans une zone isolée de l'océan Indien, estime qu'il est primordial d'exploiter les TIC au service du développement. La population des Maldives est très dispersée et cela rend la prestation de services jusqu'à cinq fois plus chère que dans d'autres petits États insulaires en développement.

84. Le Gouvernement maldivien a mis en place un certain nombre de projets pour tirer parti de la capacité de transformation des TIC grâce à une sensibilisation accrue et au renforcement des capacités. Il a également créé un environnement favorable au secteur privé afin de favoriser la fourniture d'un accès plus abordable et plus généralisé aux TIC. Aux Maldives, la totalité des îles habitées disposent d'Internet et sont couvertes par les services de télécommunications. Des initiatives de banque mobile permettent une meilleure inclusion financière des communautés isolées. La majorité des navires de pêche utilisent le système GPS et la mise en place de services rationalisés et écologiques dans le secteur du tourisme a contribué au développement d'une économie à faible émission de carbone. Dans le système éducatif, l'enseignement à distance est rendu possible par les TIC et l'amélioration de l'accès aux moyens d'information a favorisé l'acceptation au niveau local

des politiques de développement durable du Gouvernement.

85. M. Zahir renouvelle l'appel de sa délégation en faveur de la mise en place d'initiatives de renforcement des capacités et de transfert de technologie à des conditions privilégiées adaptées aux circonstances des pays.

86. **M. Alqarni** (Arabie saoudite) dit que son gouvernement a identifié très tôt les possibilités offertes par les TIC pour développer l'industrie, attirer des investissements et améliorer la compétitivité. Le plan « Vision 2030 » du pays comprend des programmes visant à élargir la couverture du haut débit dans les villes et en-dehors, en collaboration avec le secteur privé. Le Comité national pour la transformation numérique a été créé afin de superviser un marché des TIC en passe de devenir l'un des plus grands de la région, avec 35 milliards de dollars en 2016, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente.

87. Dieu a donné à l'Arabie saoudite le privilège d'organiser le Hajj. En 2017, l'organisation du pèlerinage a nécessité la mise en place d'une des infrastructures TIC les plus importantes jamais construites, laquelle permettait à 75 millions d'utilisateurs de se servir de leurs téléphones mobiles grâce à des milliers de spécialistes en télécommunications travaillant 24 heures sur 24 pour veiller à ce que le service ne soit pas interrompu. Environ 700 millions d'appels ont été passés en sept jours et 99 % d'entre eux ont abouti. L'Union internationale des télécommunications a spécialement félicité le Royaume pour les services offerts aux invités du Miséricordieux.

88. À mesure que l'économie numérique, les villes intelligentes et l'intelligence artificielle deviennent des éléments prépondérants de la vie moderne, il est inévitable que des préoccupations en matière de sécurité apparaissent. Les données doivent être protégées et les États en développement doivent recevoir une assistance conformément aux recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information.

89. **M. Barro** (Sénégal) dit que sa délégation tient à souligner combien il est important de combler le fossé numérique afin que l'ensemble de l'humanité puisse bénéficier des avantages offerts par les TIC. Comme pour toute transformation technologique, ces avantages ne sont pas répartis équitablement, et les pays pauvres d'Afrique, en particulier, sont incapables de tirer

pleinement parti de la mondialisation. L'ONU et d'autres acteurs du développement doivent prendre des mesures pour combler les fossés technologiques.

90. La cybersécurité devient une préoccupation croissante. M. Barro félicite le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour ses efforts visant à créer un environnement normatif applicable au cyberspace et qui s'aligne sur le droit international et sur la Charte des Nations Unies. Il souligne le fait que même si la Convention sur la cybercriminalité de Budapest était à l'origine un instrument régional, cela ne doit pas empêcher qu'elle soit adoptée de manière universelle. Les TIC ont le potentiel d'améliorer des millions de vies en facilitant la prestation de services financiers, éducatifs, de services publics et de services de santé.

91. **M. Andambi** (Kenya) dit que le rapport du Secrétaire général met en relief le rôle transversal que les TIC joueront dans la réalisation des objectifs de développement durable. Tout en se félicitant de la tenue du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, M. Andambi souligne que la plupart des pays en développement continuent d'accuser un retard en matière de connectivité à Internet et d'accès aux TIC et il appelle à une mise en service accélérée de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, conformément à ce qui est prescrit par le Programme d'action d'Addis-Abeba.

92. Son gouvernement investit dans les TIC, ce qui est indispensable pour accroître la productivité et la compétitivité dans une économie fondée sur la connaissance. Au Kenya, les 47 comtés sont reliés à un réseau à fibres optiques et la plupart des services publics sont disponibles par le truchement de plateformes TIC, ce qui a contribué à réduire les coûts de ces services et à en améliorer l'accès. L'un des programmes clefs du plan « Vision 2030 » du Kenya est la technopole Konza, qui servira de pôle TIC. Le réseau éducatif KENET constitue une plateforme numérique accessible par toutes les universités du pays. La collaboration entre le secteur de la téléphonie mobile et le secteur bancaire a débouché sur une utilisation généralisée de nouveaux produits tels que le système de paiement mobile M-

PESA et a fait du Kenya un chef de file mondial en matière de services de banque mobile.

93. **M. Chhetri** (Népal) dit que sa délégation partage les préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général au sujet de l'accès inégal aux TIC, de la cybercriminalité et de la gouvernance d'Internet. Les progrès rapides dans le domaine des TIC comportent des avantages énormes pour les pays en développement et en particulier pour les pays en situation particulière. La fourniture d'un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020 est l'une des cibles de l'objectif 9 de développement durable et la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sera d'une importance cruciale à cet égard.

94. Les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information ont mis en évidence la nécessité d'aligner les innovations en matière de TIC sur le Programme 2030. Les TIC pourraient notamment changer la donne pour les pays les moins avancés sans littoral, par exemple le Népal, en ouvrant l'accès aux marchés mondiaux et en créant de nouveaux débouchés commerciaux et de nouvelles possibilités d'investissement. Les stratégies visant à garantir que les TIC soient disponibles, abordables et accessibles doivent tenir compte de la situation particulière des pays sans littoral et des pays insulaires.

95. Le tremblement de terre de 2015 au Népal a mis en évidence que les TIC peuvent contribuer à réduire au minimum les effets des catastrophes grâce à des dispositifs d'alerte rapide fondés sur ces technologies et à l'utilisation de ces technologies durant les opérations de secours et de relèvement, ainsi que le prévoit le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. La vision définie lors du Sommet mondial sur la société de l'information consiste à bâtir une société à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Les gouvernements et les autres parties prenantes doivent collaborer pour combler le fossé numérique et créer un environnement favorable aux TIC qui mette l'accent sur le renforcement des capacités, prenne en compte la diversité culturelle et linguistique et soit orienté vers les plus démunis.

96. **M. Liu Jun** (Chine) dit que la priorité doit être d'utiliser les TIC pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et mondial. Sa délégation appuie la mise en service de la Banque de technologies pour les

pays les moins avancés. Il est impératif d'intensifier les efforts visant à combler le fossé numérique entre les pays et les régions d'un même pays et le fossé numérique entre les sexes. Les pays en développement doivent bénéficier d'un renforcement des capacités pour garantir l'égalité d'accès aux avantages liés au développement et engendrés par les TIC. Les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud doivent être renforcés afin d'encourager le partage des connaissances et le transfert de technologies. Le Gouvernement chinois a développé une stratégie informatique et communications et une stratégie internationale pour la coopération en matière de cyberspace et s'emploie à utiliser les TIC pour réduire la pauvreté et le fossé numérique entre les zones urbaines et les zones rurales.

97. **M. Yekple** (Togo) dit que la science, la technologie et l'innovation ont joué un rôle crucial dans la croissance mondiale au cours des dernières décennies. Les TIC et le haut débit Internet, notamment, peuvent grandement contribuer à l'amélioration de la compétitivité, à la réduction de la pauvreté et à l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés à l'économie mondiale. La science, la technologie et l'innovation ont un rôle important à jouer dans les avancées en matière de lutte contre les changements climatiques, en matière de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau, d'énergies renouvelables, de réduction des risques de catastrophe et de durabilité des modes de production et de consommation. Toutefois, le fossé numérique constitue un obstacle à la mise en œuvre inclusive des objectifs de développement durable. Les infrastructures TIC et la disponibilité et l'accessibilité économique de ces technologies doivent être améliorées grâce à des solutions tenant compte des spécificités locales et des besoins des groupes vulnérables.

98. Au Togo, la science, la technologie et l'innovation occupent une place importante dans les plans de développement, lesquels mettent particulièrement l'accent sur l'extension du réseau électrique et la diversification des sources d'énergie. Dans le cadre du projet « Cizo », le Gouvernement togolais s'est engagé à fournir de l'électricité à des millions de personnes au cours des cinq années à venir, grâce à des kits solaires individuels, et a récemment conclu un accord avec la société britannique BBoxx qui doit fournir 300 000 dispositifs domestiques d'énergie solaire. En outre, le Togo met en œuvre des projets dans le secteur des télécommunications qui ont pour objectif d'étendre le

réseau mobile aux groupes qui n'en bénéficient pas encore, par exemple le projet AgriPME qui utilise les téléphones portables comme des « porte-monnaie électroniques » pour verser des subventions de l'État. Le Gouvernement a réduit les taxes sur les équipements informatiques et les terminaux mobiles et prévoit d'élargir la portée du haut débit et d'en diminuer le coût, compte tenu du fait que les appels vocaux traditionnels ont tendance à être remplacés par les réseaux sociaux. M. Yekple se félicite de la décision prise récemment par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de fournir des services d'itinérance gratuits pour les utilisateurs de téléphones mobiles.

99. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) dit que le Programme 2030 a mis en évidence le rôle transversal des TIC, qui peuvent favoriser la croissance économique, l'inclusion sociale et des solutions respectueuses de l'environnement. Pour que ce potentiel profite à tous, il est indispensable d'intensifier les efforts visant à combler le fossé numérique entre les pays, entre les régions d'un même pays et entre les sexes. La délégation brésilienne appuie l'utilisation du Mécanisme de facilitation des technologies pour corriger les déséquilibres en matière d'accès aux TIC.

100. Le Brésil souhaite que toutes les questions liées à Internet soient débattues le plus ouvertement possible, en tenant compte des différentes attributions des parties prenantes. La délégation brésilienne accueille favorablement les progrès accomplis dans le cadre du Forum sur la gouvernance d'Internet créé par le Sommet mondial sur la société de l'information. Elle est favorable au renforcement de la coopération prévu par les documents issus de l'examen décennal de ce sommet et se félicite des travaux du groupe de travail sur le renforcement de la coopération de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

101. Les progrès technologiques à la base de ce que l'on appelle souvent la quatrième révolution industrielle s'accompagnent de nouveaux défis liés à l'emploi, à la réglementation, à la fiscalité, à la confidentialité de l'information et à la déontologie. En outre, les pays en développement se heurtent à des problèmes en termes d'accès aux technologies et de participation à l'innovation. Les discussions concernant ces questions doivent particulièrement tenir compte de l'objectif 10 de développement durable, relatif à la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, et être axées sur le renforcement des mécanismes existants, tels que la Commission de la science et de la technique au

service du développement et le Mécanisme de facilitation des technologies, afin d'éviter un chevauchement des activités.

102. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) dit que de nombreux domaines de la recherche ont connu une accélération exponentielle. La rapidité des changements a ouvert des possibilités mais a aussi créé des problèmes concernant la réalisation des objectifs de développement durable. Bien que l'évolution de la technologie soit exponentielle, la modification des cadres juridiques et institutionnels connexes est linéaire. Par conséquent, les États doivent renforcer leurs politiques publiques en vue de répondre de manière plus souple aux défis engendrés par la quatrième révolution technologique et aux possibilités que celle-ci offre. Les effets de cette révolution ont été inégaux aux niveaux tant national qu'international, et ont débouché, dans certains cas, sur une aggravation des inégalités, et dans d'autres, sur leur élimination.

103. Il est évident que les avancées technologiques ont eu des retombées positives appréciables pour les peuples, l'économie et le développement social. D'importants progrès ont été réalisés dans les domaines de la santé et de l'agriculture, deux secteurs stratégiques en matière d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social. Toutefois, les avancées technologiques ont provoqué la disparition de certains emplois et l'apparition du chômage. Plus d'un milliard d'emplois ont été automatisés et ce chiffre devrait doubler d'ici à 2030. L'utilisation inadéquate des nouvelles technologies peut également entraîner des problèmes sociaux très graves.

104. Le monde entre dans la période la plus déstabilisante de son histoire. Contrairement aux effets provoqués par d'autres grands bouleversements, les effets de la transformation actuelle sont immédiats, profonds et de plus en plus irréversibles. Fort de ce constat, le Mexique a accueilli en 2016 la réunion du Groupe d'experts sur le changement technologique, l'automatisation et leurs implications sur le développement durable. En 2017, au niveau régional, une séance spéciale consacrée à l'intelligence artificielle a été organisée à Mexico durant le premier Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Le Mexique se félicite également des manifestations parallèles organisées par la Commission pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et consacrées au rôle du changement technologique et de l'innovation. Ces

manifestations devraient être le point de départ d'un débat plus large sur l'évolution exponentielle de la technologie au sein du système des Nations Unies.

105. **M^{me} Alabdulmohsen** (Bahreïn) dit qu'en 2016, son pays est arrivé premier parmi les États arabes au sein de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne, dans la catégorie « informatisation des services administratifs », pour la quatrième fois depuis 2010. En outre, le Bahreïn a été classé dans la catégorie « très élevé » de l'indice de développement de l'administration en ligne pour la deuxième année consécutive. Il convient de signaler que ce pays est passé de la vingt-sixième place à la onzième place de l'indice des infrastructures de télécommunications, qui mesure la connectivité à Internet et la couverture du haut débit.

106. En 2015, le Royaume de Bahreïn a reçu le prix « TIC au service du développement durable » de l'Union internationale des télécommunications. En septembre 2017, le pays a organisé une « semaine de la technologie » et la capitale, Manama, a été choisie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour accueillir le Centre régional pour les technologies de l'information et de la communication. Amazon Web Services a récemment annoncé que le Bahreïn sera le premier pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à accueillir l'un des « pôles infrastructures » de l'entreprise. Compte tenu de l'attrait d'entreprises mondiales pour le Royaume, le pays servira de passerelle régionale pour l'informatique en nuage et pourra fournir un environnement favorable à l'innovation au niveau national.

107. **M. Kalsakau** (Vanuatu) dit que son pays a donné la priorité aux infrastructures TIC dans le cadre de son plan national de développement durable. Depuis 2008, année où le marché des télécommunications de Vanuatu a été ouvert à la concurrence, la connectivité a bondi de 15 % à plus de 90 % dans l'ensemble des 83 îles. Les TIC jouent un rôle dans un grand nombre de secteurs, notamment l'éducation, la santé, la réduction des risques de catastrophes, les interventions humanitaires, l'administration en ligne et le tourisme, et donc favorisent l'entrepreneuriat, la création d'emplois et font évoluer les moyens de subsistance des populations.

108. Néanmoins, en tant que petit État insulaire en développement, le Vanuatu se situe du mauvais côté du fossé numérique. L'accès au haut débit est limité, en

particulier dans les zones rurales des pays en développement. Le Gouvernement vanuatuan appuie le Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde de l'Union internationale des télécommunications. Le Vanuatu et beaucoup d'autres pays en développement ont besoin de l'appui à la fois du secteur public et du secteur privé pour promouvoir un accès universel et abordable aux TIC.

109. **M^{me} Matjila** (Afrique du Sud) dit que la diffusion des TIC signifie que les personnes qui ont accès à Internet et à la téléphonie mobile n'ont jamais été aussi nombreuses. Toutefois, les chiffres qui figurent dans le rapport du Secrétaire général témoignent de la persistance du fossé numérique au niveau mondial. Les pays en développement et plus particulièrement les pays les moins avancés accusent un retard en matière d'accès aux réseaux de haut débit. Le continent africain demeure la région la moins connectée et a besoin de programmes d'investissements, de transfert de technologie, d'assistance technique et de renforcement des capacités adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays.

110. **M. Kulikov** (Fédération de Russie), accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, dit que la mise en œuvre des objectifs de développement durable est étroitement liée à celle des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information. En effet, le cadre défini par les organismes des Nations Unies lors du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information de 2015 met en évidence les liens directs entre les grandes orientations établies lors du Sommet et ces objectifs.

111. Bien que les TIC favorisent de manière évidente la réalisation des objectifs de développement durables, les fossés numériques demeurent un obstacle important. Pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par les TIC, il sera nécessaire de disposer d'un accès de qualité, sûr et abordable à l'information et aux connaissances, ce qui suppose la construction de villes intelligentes disposant d'infrastructures modernes, la mise en place de services d'administration en ligne et la mise en œuvre d'autres mesures novatrices.

112. L'Union internationale des télécommunications (UIT) joue un rôle précieux dans la promotion de l'innovation dans le secteur des TIC et aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de combler le fossé numérique. Étant donné que

l'amélioration de la connectivité à haut débit est un élément capital à cet égard, la délégation russe souhaite tout particulièrement saluer l'UIT pour son Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde.

113. La Fédération de Russie, quant à elle, met en œuvre avec succès un plan visant à élargir l'accès au haut débit à l'échelle nationale. En dépit de la taille et de la diversité géographique du pays, les services de téléphonie mobile à haut débit sont toujours parmi les moins coûteux au monde. Par exemple, le coût moyen des services de haut débit mobile en Fédération de Russie est d'environ 4 dollars par mois et ce chiffre devrait être réduit sensiblement. À l'heure actuelle, quelque 26 millions d'habitants ont accès au haut débit en Fédération de Russie.

114. Le Gouvernement russe reconnaît que les TIC sont des outils indispensables pour favoriser la croissance économique dans les pays en développement et prévoit d'encourager la coopération au profit de tous, notamment dans des domaines tels que l'Internet des objets, les mégadonnées, la nanotechnologie, l'intelligence artificielle et les réseaux mobiles de cinquième génération, dans le cadre de ses efforts conjoints avec le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

115. Les gouvernements devraient promouvoir le développement progressif du secteur des TIC par l'instauration de partenariats efficaces entre les acteurs présents sur les marchés des télécommunications mais aussi par la création d'un environnement favorable en vue d'attirer les investissements et d'élargir l'accès aux marchés. Dans le même temps, la communauté internationale doit systématiquement coopérer afin de relever les nombreux défis liés à la sécurité de l'information et qui sont apparus en raison du développement rapide des TIC, en particulier ceux relatifs à l'utilisation de ces technologies à des fins criminelles ou terroristes.

116. **M. Bolaji** (Nigéria) dit que le concept des TIC au service du développement repose sur l'idée que la technologie doit contribuer à l'obtention d'un bien supérieur qu'il convient d'appeler « développement numérique ». Au cours de la décennie écoulée, l'accès aux TIC a augmenté de façon spectaculaire en Afrique, ce qui a permis de fournir des services aux populations mal desservies et de stimuler la productivité et

l'innovation. Le renforcement des capacités nécessaires à l'utilisation efficace de ces technologies doit être au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030. Il est essentiel de promouvoir un accès universel et abordable aux TIC et de respecter les normes les plus élevées relatives à ces technologies, l'objectif étant que 50 % de la population bénéficie du haut débit mobile d'ici à 2020.

117. Les disparités d'accès aux TIC au niveau mondial sont reconnues comme étant l'une des principales causes de l'exclusion des marchés mondiaux. Si les fossés entre les personnes qui ont accès à l'information et celles qui ne l'ont pas ne sont pas comblés, les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable resteront vains. Le fossé numérique entre zones rurales et zones urbaines est un phénomène de portée mondiale, alors que le fossé entre les pays reflète précisément les déséquilibres entre pays du Nord et pays du Sud. La délégation nigériane appelle à l'inclusion numérique par l'intermédiaire de l'extension des réseaux et de la réduction des coûts. Les obstacles sociodémographiques entravant l'accès aux TIC pèsent sur l'économie mais aussi sur l'avenir de la démocratie. Les TIC peuvent également jouer un rôle dans la lutte contre les apports financiers illégaux et dans le recouvrement d'avoirs.

118. **M. Simon** (Éthiopie) dit que plus de 800 millions de personnes dans les pays les moins avancés n'ont pas accès à Internet et que l'Afrique demeure le continent moins connecté. De tels déséquilibres soulignent que la coopération internationale est indispensable pour veiller à ce que les avantages des TIC soient pleinement mis au service du développement durable. Les partenariats entre secteur public et secteur privé sont essentiels, de même que les transferts de technologies et le renforcement des capacités, prévus dans le cadre des engagements figurant dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

119. La stratégie informatique et communications de son pays est axée sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Les TIC servent à stimuler la production agricole, à développer les services éducatifs et sanitaires et à améliorer la prestation de services. Le nouveau parc informatique à Addis-Abeba attire des investissements nationaux et étrangers. Les centres communautaires d'accès aux TIC récemment ouverts dans les zones rurales ont non seulement permis d'élargir l'accès à ces technologies, mais ont aussi créé des possibilités d'emploi pour les jeunes.

120. À l'instar des autres pays les moins avancés, l'Éthiopie est consciente du fait qu'il ne sera possible d'exploiter pleinement les TIC au service du développement durable que lorsque les coûts seront sensiblement réduits. Le fossé numérique doit être comblé à l'aide de partenariats internationaux et d'une collaboration multipartite. À cet égard, M. Simon se félicite de l'appui fourni aux pays en développement par la CNUCED.

121. **M^{me} Wynhoven** [Union internationale des télécommunications (UIT)] dit que l'UIT a récemment publié un rapport intitulé « Fast-forward progress: Leveraging tech to achieve the global goals » (Accélérer le progrès : tirer parti de la technologie pour atteindre les objectifs mondiaux), auquel ont contribué les dirigeants de 17 entités du système des Nations Unies. Ne pas faire de laissés-pour-compte signifie fournir un accès à Internet à tous; la cible concernant l'accès à Internet à un coût abordable de l'objectif 9 doit être atteinte sous peine de voir le fossé numérique se transformer en un gouffre numérique. La Commission « Le large bande au service du développement durable » a identifié les principales raisons expliquant pourquoi près de 4 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet. Ces raisons sont l'absence d'infrastructures, de compétences numériques et de contenu numérique et le coût élevé de cet accès. Le Groupe de travail sur l'éducation de la Commission vient de publier un rapport sur les compétences numériques essentielles dans la vie et au travail. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'UIT a lancé l'initiative « Equals » pour contribuer à combler le fossé numérique entre les sexes.

122. Les objets sont de plus en plus connectés. Les progrès en matière de mégadonnées, de réseaux de capteurs, de robots autonomes, d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle soulèvent de nouvelles questions qui ont été abordées lors du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social organisé récemment par l'UIT. Une approche axée sur l'être humain signifie que les droits des personnes appartenant à des groupes vulnérables doivent être respectés aussi bien en ligne que dans la vie réelle. Les parties ayant contribué à l'élaboration du rapport de l'UIT précité ont appelé à faire preuve de vigilance pour veiller à ce que tous les individus puissent bénéficier des avantages des TIC, et pas seulement quelques personnes privilégiées.

M^{me} Wynhoven souligne la nécessité d'instaurer davantage de partenariats innovants, en particulier avec les entreprises, afin de mettre les TIC au service du développement.

123. **M. Corell** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que le dialogue sur le thème de « L'avenir du travail que nous voulons », qui s'est tenu au siège de l'OIT en 2017, a mis en évidence les effets que l'économie numérique, l'innovation, l'intelligence artificielle, la robotisation et l'impression 3D auront sur les emplois et les compétences nécessaires pour exercer ces emplois. La transformation numérique est extrêmement prometteuse pour les deux jeunes sur cinq qui sont au chômage ou qui travaillent mais vivent dans la pauvreté. L'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes menée par l'OIT a réuni 22 organismes des Nations Unies dans le but d'élargir les actions menées à l'échelle des pays pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à l'emploi des jeunes. L'un des domaines prioritaires est axé sur les compétences numériques des jeunes, que l'OIT s'attache à promouvoir avec l'UIT dans le cadre de leur campagne conjointe intitulée « Les compétences numériques pour l'emploi décent des jeunes », lancée lors du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu en 2017, à Genève. Cette campagne a fixé les objectifs suivants : mobiliser des investissements pour doter cinq millions de jeunes de compétences numériques d'ici à 2030 et promouvoir un environnement favorable pour que ceux-ci puissent mettre leurs projets entrepreneuriaux en œuvre et les transformer en des entreprises viables et durables dans le cadre de l'économie numérique.

La séance est levée à 18 heures.